LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Égalité
DE ROUBAIX TOURCOING

LE NUMERO 5 CENTIMES

NEUVIÈME ANNÉE. — N° 362

LUNDI 28 DÉCEMBRE 1903

ABONNEMENTS
Nord et Départements limitrophes . . . Trois mois : 4 fr. 50 Six mois : 9 fr. Un an : 18 fr.
Autres Départements . . . . » 5 fr. 50 » 11 fr. » 22 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les Agences de Publicité

PETITE BATAILLE

Avez-vous remarqué comme la vie ressemble à ces joujoux d'enfants où le mouvement d'une manivelle ramène toujours les mêmes personnages ? Ils filent derrière la coulisse, on les croit à jamais disparus et, *tout à coup, les voilà* encore, toujours les mêmes, sans l'ombre d'un changement dans leur allure. C'est le petit soldat avec son sac sur le dos ; c'est le petit marin avec son ancre au chapeau ; c'est le Petit-Poucet avec ses bottes où il serait entré de la tête aux pieds, si la légende n'était pas l'excuse de tout ; c'est, *en un mot*, tout ce qu'on a déjà vu et qu'on croit n'avoir jamais vu, quand on le revoit.

A *l'un des tournants* de ce tourniquet, on retrouve, même en hiver, surtout en hiver, quelque chose qui verdit comme les feuilles au retour d'avril et qui, malheureusement, ne verdit pas pour tout le *monde*. Je veux parler des palmes académiques.

Oh ! les palmes ! Il y a celles que le peuple de Jérusalem *tendait à Jésus*, quand il entra dans la ville sainte pour y être crucifié par les prêtres d'Israël, comme il le serait à nouveau par les siens, s'il lui prenait la fantaisie de reprêcher son Evangile. *Il* y a aussi les palmes du martyre qui ne sont plus guère conquises que par les congrégations, et encore ne les *acceptent-elles qu'après les avoir repoussées* de la main, à l'exemple de leur Dieu repoussant le calice d'amertume. Mais entre toutes *les palmes*, il y a celles qui sont académiques.

Quelque chose les caractérise : c'est qu'elles n'exposent à aucun supplice les personnes qui les sollicitent, le martyre étant *réservé aux députés et aux sénateurs* qui les sollicitent pour elles.

Vous me croirez ou vous ne me croirez pas ; mais il n'y a pas un *sénateur* ou un député qui ne fléchisse en ce moment *sous le fardeau* des demandes de palmes. Ceux qui les veulent — *et ils* sont légion, comme il est dit dans l'Evangile — nous *imposent à nous le supplice* de la croix, avec cette aggravation que nous tombons plus de trois fois avant d'atteindre le *sommet* du Calvaire ; et sainte Véronique n'est jamais là, quand nous aurions besoin qu'elle nous essuyât la face, ce qui nous console tout de même un peu, c'est qu'on ne nous crucifie pas tout à fait, quand nous avons franchi les douloureuses étapes de la Passion. Il y a bien quelques poings levés vers nous, comme si nous avions été nous-mêmes chargés de la verte distribution et que nous ne l'eussions pas faite en toute justice ; mais les colères tombent vite, un jour de l'an en appelle un autre et ceux qui furent évincés se consolent en renouvelant leurs demandes et en nous réclamant une autre apostille. Tout compte fait, c'est encore nous qui *sommes le plus magnifiquement* décorés, puisque nous avons toujours un peu la croix pour nous, quand nous n'avons pas le ruban violet pour tous nos contemporains.

***

Je vous jure de dire la vérité, toute la vérité, rien *que* la vérité, *comme on* dit au tribunal, quand on y est appelé comme témoin. Eh bien je recommande deux fois par an, aux promotions de janvier et de juillet, une soixantaine de demandes de palmes. *C'est un joli chiffre*. Je vous vois venir, vous allez me dire : « Mais faites donc un choix ; ne recommandez que ceux qui *sont recommandables* et vous en aurez moins. » Parfait ! cela est bien raisonné. Mais qui vous dit que tous ne sont pas également recommandables ? Il y a des millions et des millions de bons contribuables qui ont des titres aux palmes académiques, et pourquoi ne les recommanderiez-vous pas tous également, s'ils s'adressaient à *vous ? Vous ne pourriez* pas répondre décemment à celui-ci que son nez vous déplaît ; à celui-là que sa physionomie ne vous revient pas et à cet autre que vous le soupçonnez d'avoir le mauvais œil. *Conclusion* : vous les recommanderiez tous. Mais alors vous re*présentez-vous ce qui se passerait* dans les bureaux du ministère, quand le bureaucrate, chargé du classement des recommandations, constaterait que vous avez, dans une seule journée, demandé plus de palmes que le bon Dieu, comme on dit, ne pourrait en bénir ?

Ce que les candidats au ruban violet *ne semblent oublier*, c'est que nous sommes 591 députés et qu'il y a 300 sénateurs. Or, on ne fleurit académiquement, à chaque *promotion*, que *deux mille* et quelques boutonnières. Dans ces conditions et avec la *loi* qui fixe le nombre de palmes à accorder, chaque sénateur ou député doit se frotter les mains et frapper *la terre d'un pied léger quand* il a aidé au fleurissement de deux ou trois boutonnières. Je n'ai jamais été très ferré *sur les mathématiques*, les poètes n'ayant guère à compter que jusqu'à douze, à cause des *syllabes* de l'alexandrin et ayant encore moins à compter quand leur éditeur les règle ; mais si je ne m'abuse, nous *obtiendrions*, entre le Sénat et la Chambre, à peu près vingt mille palmes si l'on nous accordait tout ce que nous *demandons. Je ne conclus pas*, vous l'avez fait tout aussi bien que je pourrai le faire.

Il y a malheureusement dans cette question des palmes, encore quelque chose qui se rattache à la question sociale. Bien des gens ont besoin d'une décoration, petite ou grande, pour gagner leur vie ou pour l'arranger un peu, dans notre société capitaliste où la confiance ne va que vers ce qui reluit. On veut briller, parce qu'on crèverait de faim si on ne brillait pas.

C'est à cela que l'on pense dans la montée des demandes qui aboutiront ou qui n'aboutiront pas. Et cela couvre un peu celles qui ne sont que ridicules !

Clovis HUGUES,
Député de la Seine.

AU PAYS NOIR

Le Congrès des Mineurs Belges

Nos camarades belges viennent de tenir à *la Maison du Peuple* de La Louvière, leurs assises annuelles. Leur Congrès a été particulièrement important, et par les documents qui y ont été apportés, et par l'ampleur des discussions, et par les résolutions qui y ont été prises. J'aurai à y revenir longuement, lorsque l'*Ouvrier mineur* belge nous aura apporté les textes officiels.

Il ne m'a pas été possible d'assister aux travaux de La Louvière, l'interdiction de séjourner en Belgique qui nous frappe depuis longtemps, Lamendin et moi, ne devant pas être levée tant que nos voisins auront à subir le joug d'un gouvernement clérical. Mais, déjà le *Journal de Charleroi* et le *Peuple* de Bruxelles nous ont fourni des comptes-rendus extrêmement intéressants des diverses séances.

Je veux dès aujourd'hui soumettre à l'ap*préciation des mineurs de nos bassins*, deux ordres du jour votés dans la séance privée du lundi 21 décembre.

Le citoyen Artoos, du Centre, après avoir fait l'apologie de l'organisation avec des syndicats à base multiple, déposa, d'accord avec le camarade Maroille, député, la proposition suivante :

« Le Congrès national des mineurs belges, *réuni* les 20 et 21 décembre 1903, à la Maison du Peuple de La Louvière, statuant sur l'importante question de l'organisation syndicale et professionnelle ;

Après avoir entendu la lecture de plusieurs rapports émanant des différents bassins houillers du pays et constatant l'inéluctable *nécessité pour tous les ouvriers en général* et pour les mineurs en particulier de créer *de puissants syndicats* dans toutes les communes ;

Attendu que pour obtenir *les meilleurs résultats* au point de vue de l'organisation syndicale, il est nécessaire, si pas indispensable de donner aux associations la triple base de mutualité, de résistance et de pension ;

Le Congrès,

Laisse l'autonomie à chaque fédération relativement au *meilleur système* d'organisation à mettre en pratique dans leurs régions respectives ;

Invite néanmoins les fédérations régionales à créer des syndicats basés sur les principes suivants :

COTISATIONS MINIMUMS

1. Caisse de résistance —	fr. 0.70	par mois
2. Caisse de pension ——	0.30	»
3. Caisse de mutualité ——	0.50	»
4. Abonnement à l'*Ouvrier Mineur* ——	0.10	»
5. Caisse des victimes et administration ——	0.15	»
Total ——	1.75	»

Nos camarades qui suivent avec attention notre *Tribune Minière* se rendront compte que l'effort tenté en Belgique est le même — bien que plus large — que celui que préconise avec tant d'ardeur notre ami Goniaux, dans toutes ses conférences à travers le bassin du Nord, comme à Carvin, dans sa dernière réunion. Je ne doute pas qu'il ne soulève la question à notre prochain Congrès national, et nous devons dès maintenant y réfléchir.

C'est le citoyen Lombard, député, qui a plus particulièrement insisté, sur la nécessité de parachever l'œuvre d'éducation et d'instruction des mineurs, et il a, comme conclusion, proposé au Congrès qui l'a voté à l'unanimité, l'ordre du jour :

« Les délégués réunis au Congrès de La Louvière, le lundi 21 décembre, ayant entendu le rapport de chacune des fédérations régionales en ce qui concerne la propagation et le développement de l'organe fédéral l'*Ouvrier mineur ;*

Attendu que l'*Ouvrier mineur* a rendu depuis trois ans qu'il existe, de très nombreux services aux organisations professionnelles en général et aux ouvriers houilleurs en particulier ;

Attendu qu'il y a nécessité pour la fédération d'avoir son organe officiel pour propager les principes qui forment la base de son existence et défendre la cause si juste et si légitime des ouvriers ;

Attendu que les ouvriers, pour être à même de défendre consciencieusement et intelligemment leurs droits, ont pour devoir absolu de lire cet organe et de le faire lire par leurs camarades de travail ;

Le Congrès invite tous les syndicats et unions des mineurs à rendre obligatoire pour leurs membres l'abonnement à l'*Ouvrier mineur ;*

Adresse un appel chaleureux à tous les ouvriers des mines en faveur de cet organe et les engage vivement à le lire et à le recommander partout. »

Notre Conseil National de la Fédération, en exécution d'une décision du dernier Congrès de Carmaux, étudie la transformation de notre *Ouvrier mineur* sur le modèle de la publication belge ; et il est sur le point d'aboutir. Je me permets d'attirer son attention sur ce point : la résolution Artoos-Maroille, votée à La Louvière, si elle était acceptée au prochain Congrès national de Douai, ne résoudrait-elle pas heureusement la [illegible] notre organe d'instruction, de propagande et d'action ?

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

LA COMMISSION MIXTE
et la Filature de Coton

J'ai faussement attribué, après une rapide lecture, le premier article de l' « Echo du Nord » sur les commissions mixtes, à M. Em. Ferré. Les ans en sont la cause. Ma mauvaise vue m'avait fait lire les initiales Em. F., alors que j'aurais dû voir Eug. F. Quand je me suis rendu compte de mon erreur, j'ai eu recours à la « correction » : elle a été mal faite.

Dans un second article, M. Eug. F. manifeste contre les institutions de conciliation et d'arbitrage, une hostilité encore accrue — si c'est possible.

Chose singulière, lorsque fut promulguée notre loi si imparfaite d'arbitrage, les économistes les plus distingués tombèrent d'accord pour prédire son échec. Ils annonçaient que jamais les ouvriers n'y auraient recours, qu'ils n'étaient pas mûrs pour la discussion raisonnée de leurs intérêts d'ateliers, de métier ; qu'ils n'avaient pas franchi l'étape de la violence, de la résistance brutale, sous la conduite des meneurs turbulents et « des exploiteurs de grèves ».

Et voici que sous nos yeux, tout le contraire s'est produit. Ce sont les ouvriers qui constamment font appel à l'arbitrage légal de M. le juge de paix, et constamment ce sont les patrons qui refusent de se rendre à son appel.

N'avons-nous pas eu l'exemple de La Gorgue-Estaires, de Bailleul ? Ici et là, les patrons ont fait preuve — sauf une exception — de la plus insigne mauvaise foi. Mais, les ouvriers ne se décourageaient pas. Devançant la loi, dictant leur devoir aux parlementaires, ils demandaient à grands cris, des arbitres.

Ils sollicitaient les représentants du Gouvernement, le Gouvernement lui-même d'intervenir, pour obliger les employeurs à entrer en délibérations avec eux, s'engageant toujours loyalement à l'avance à s'incliner devant la décision du tiers-arbitre.

A la Gorgue-Estaires, pas un instant la sentence de M. G. Vancauwenberghe ne fut discutée. A Bailleul, ce sont les patrons qui ont violé les engagements pris ; on y a revu une pièce de 176 mètres payée pour 133 mètres, il n'y aura sans doute que la prison qui les guérira de leur monomanie du vol, et nous y aiderons de toutes nos forces. A Armentières, les commissions mixtes donnent les plus heureux résultats.

C'est la « Dépêche » qui tout dernièrement écrivait que les grèves aujourd'hui sont trop scientifiquement conduites.

Qui donc niera que la navrante situation du Pont-de-Nieppe eût été heureusement évitée, si l'insolent obtus qu'est M. Jeanson n'avait écarté les propositions de ses ouvriers ? Le conflit portait sur l'abaissement d'un demi-centime, du tarif d'Armentières appliqué dans son usine du Pont. Les travailleurs lui proposent de désigner un arbitre ; eux-mêmes choisissent le leur ; ils proposent M. le Sous-Préfet d'Hazebrouck comme tiers-arbitre ; ils s'engagent à rentrer immédiatement à l'usine et à y attendre, en travaillant, la sentence arbitrale qu'ils acceptent à l'avance. Est-il possible de rêver proposition plus sage ? On sait avec quelle morgue révoltante et inepte *M.* Jeanson l'a repoussée.

Les avantages des commissions mixtes ne sont donc pas contestables. M. le président du Syndicat des patrons filateurs de coton de Lille et ses environs, les a reconnus lui-même de la façon la plus explicite. Le citoyen Fleury Creton, secrétaire de la chambre syndicale ouvrière des industries textiles de Lille et ses environs a adressé à M. Le Blan, en même temps qu'à M. le Préfet du Nord, une demande tendant à l'établissement d'une commission mixte, pour régler les conditions des salaires à partir du 1er avril 1904.

Que répond M. Le Blan, président de la Chambre patronale des filateurs de coton ? Repousse-t-il en principe cette proposition ? En aucune façon ; bien au contraire. Je laisse la parole à l' « Echo du Nord » :

« Les filateurs de coton n'ont pas encore étudié la question, et c'est en assemblée générale seulement qu'ils prendront une décision. Le président du syndicat s'est borné à répondre à la chambre syndicale ouvrière « qu'il prenait acte de ses dispositions conciliatrices ; que la fabrique était animée des mêmes dispositions ; et, qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre on pourrait arriver à éviter un conflit au mois d'avril prochain. »

De la bonne volonté de part et d'autre : qu'est-ce à dire ? peut-on mieux reconnaître, et l'utilité et le rôle des commissions mixtes, immédiatement précisés du reste : arriver à éviter un conflit ?

Quelle est la conclusion de M. Eug. F. de l' « Echo du Nord » ? Après avoir plaisamment ergoté sur la valeur et l'importance des syndicats ouvriers, rouges ou jaunes, socialistes, démocrates-chrétiens, ou mixtes patronaux, il écrit :

« On peut se demander si la commission » mixte, même acceptée par le syndicat des » filateurs de coton et par la totalité des ou- » vriers, serait opportune et si la troisième » étape de la loi Millerand-Colliard ne peut » pas être franchie sans elle. »

On ne peut pas exprimer plus franchement son aversion pour les commissions mixtes. Arriver à éviter un conflit, éviter au mois d'avril prochain une grève formidable, voilà bien le cadet des soucis de l' « Echo ». Une seule chose importe, empêcher une conversation régulière entre employeurs et employés. Et pourquoi ? Par horreur des syndicats ouvriers.

Je passe sur toutes les considérations futiles sur lesquelles s'appuye un raisonnement qui a la prétention de démontrer l'inutilité de réunions de conciliation, et qui, au contraire, en démontre victorieusement la nécessité. Au précédent palier de la loi Millerand, dit l' « Echo du Nord », l'examen des revendications ouvrières et des objections patronales amena à « couper, comme on dit, la poire en deux ». C'est cette combinaison à laquelle « M. Millerand, ministre du commerce donna » son adhésion et qui triompha ».

Permettez, excellent « Echo », en admettant que cette fois encore — et je ne préjuge *rien* évidemment — il soit nécessaire de couper la poire en deux, n'est-il pas nécessaire que les deux parties soient mises en présence ? Les patrons tiendraient-ils seuls, la poire et le couteau ? Ne seraient-ils pas dans ce cas, en légitime suspicion ? Qui donc garantirait que les parts sont égales ?

Voici où passe toute l'oreille. « Il s'agit de » savoir si la productivité de l'ouvrier peut » croître indéfiniment, s'il lui est possible de » rattraper aujourd'hui, comme il y a quatre » ans, la moitié du salaire perdu ; si, en bonne » justice, la proposition adoptée en 1900 est » de mise encore en 1904. »

Voilà le problème posé : comment le résoudre ? « *En provoquant des conversations* dans chaque usine entre patrons et ouvriers. » C'est-à-dire, en constituant de petites *commissions* mixtes, pour chaque fabrique, et où les ouvriers auront le droit de se taire ou d'aller prendre leur livret.

Vraiment, la ficelle est trop grosse ! *Une grande commission mixte pour Lille et ses environs, chargée d'établir des tarifs pour tous les genres de fils fabriqués, depuis le numéro zéro jusqu'aux numéros 400 et 500* — « perdrait son latin à essayer de débrouiller pareille question », suppose l' « Echo ».

Eh non ! ce problème sera résolu, et facilement, grâce, comme le dit M. Le Blan, à la bonne volonté qu'apporteront à le résoudre MM. les patrons et *les délégués de la chambre* syndicale ouvrière des industries textiles de Lille. Sans doute, je l'admets volontiers, l'institution de la commission mixte sera l'éclatante reconnaissance du syndicat ouvrier. Mais, l' « Echo du Nord » qui ne voit nul inconvénient à l'existence du syndicat des patrons *filateurs, nous dira-t-il pourquoi on pour*rait ne pas admettre l'existence du syndicat des ouvriers filateurs ?

G. DESMONS.

Un procès retentissant

A QUI LA GROTTE ?

La grotte de Lourdes appartient-elle aux Pères de la Grotte, comme le prétend, avec preuves, le liquidateur de leurs biens, ou bien ne furent-ils que les gérants responsables de l'évêque de Tarbes, M. Schœpfer ?

Cette seconde opinion émise par les Pères, soutenue devant les tribunaux par l'évêque, est aussi celle à laquelle s'est rangé un négociant de Buenos Ayres, M. Alexandre Lucantis, lequel réclame au susdit évêque la somme de 250,000 francs pour services rendus aux Pères, lors de la fondation par eux, en République Argentine, d'un collège de garçons.

Ce collège leur coûta 1,600,000 francs. C'est un des leurs, le Père Rouzaud, qui, selon l'usage de ces messieurs, avait pris toutes les responsabilités de la construction à sa charge, afin de ne pas mettre la congrégation entière dans l'embarras, en cas d'insuccès. *L'affaire ayant paru bonne*, la somme fut payée.

Et comme il *était question d'appliquer* la loi de 1901 aux congrégations, pour éviter la curiosité du fisc *français, la chose fut réglée devant un notaire* de Saint-Sébastien, chez lequel, au moment *où la quittance fut dressée, le Père Duthu, économe*, déboutonnant sa soutane ample et crasseuse, sortit de trois rangées de poches pratiquées dans la doublure, les billets de banque ficelés par paquets de 10,000 francs. *La totalité des 1,600,000 fr. ne pouvait provenir que des bénéfices réalisés par l'exploitation de la grotte*, les Pères ne possédant pas d'autres revenus avouables.

[illegible] *bien en résulter implicitement* que l'évêque de Tarbes est, selon ses dires, judiciairement reconnu comme propriétaire de la grotte de Lourdes.

Mais alors, c'est avec son autorisation que les 1,600,000 francs du collège de Buenos-Ayres auront été payés ?

La situation, même pour un évêque, est embarrassante. M. Scœpfer se résignera-t-il à passer pour un prévaricateur, gaspillant les fonds de son *diocèse au profit de congrégations opérant à l'étranger* ; ou bien adoptera-t-il la posture de pallier l'aveu des faits par la revendication de propriété du collège argentin au même titre que la grotte ; ou bien, renonçant à ses prétentions premières, priera-t-il spontanément le liquidateur des biens des Pères de s'adresser aux intéressés, et non à lui ?

Ce qui revient à se demander comment, en présence de ces complications inattendues, s'y prendront les Pères de la Grotte et l'évêque de Tarbes pour tromper la justice de leur pays.

Les intérêts de M. Lucantis seront soutenus par M° Georges Dazet, *avocat au barreau de Tarbes qui* fut, on s'en souvient, candidat socialiste aux élections *législatives de 1897, dans la deuxième cir*conscription de Valenciennes.

ÉCHOS ET NOUVELLES

CONTRE LA CALVITIE.

Un égyptologue a trouvé dans un papyrus un remède singulier contre la calvitie.

Ce remède était employé par la mère du roi *Chata, le deuxième souverain de la première dy*nastie, environ quatre mille ans avant notre ère.

Voici la recette : un mélange de pattes de chiens de dattes et de sabots d'ânes broyé et cuit dans *l'huile. On se frottait ensuite fortement la tête* avec cette drogue.

Le papyrus, hélas ! oublie de nous dire si la mère du roi Chata fut satisfaite de ce produit bizarre.

—o—

BIZARRES PEDAGOGUES.

Une épidémie de petite vérole vient d'éclater à Spangler (Pensylvanie), petite ville minière située dans la montagne et dont les habitants refusent de se faire vacciner. Déjà 33 cas se sont déclarés et lorsque plusieurs médecins ont voulu vacciner les enfants, les instituteurs ont refusé de les laisser pénétrer dans les écoles.

NOS DÉPÊCHES
(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

BUREAU SOCIALISTE INTERNATIONAL

Bruxelles, 26 décembre. — La prochaine réunion du Bureau socialiste international, *se tiendra* à la Maison du Peuple de Bruxelles, le dimanche 7 février 1904, à neuf heures du matin.

A l'ordre du jour figurent les points suivants :

1° Rapport du secrétariat ; 2° Règles d'action du secrétariat ; 3° Congrès international d'Amsterdam ; 4° Politique internationale.

SÉNAT

SEANCE DU MATIN

Paris, 26 décembre. — La séance s'ouvre à [illegible] heures, sous la présidence de M. FALLIERES.

Le Sénat continue la discussion du budget de l'instruction publique dont il a adopté, jeudi, les 72 premiers chapitres. La Chambre avait voté un chapitre 72 *bis*, doté de mille francs à titre d'indication pour l'institution de bourses nationales aux élèves martiniquais dans les lycées et collèges.

La commission sénatoriale a supprimé ce chapitre.

M. KNIGHT, sénateur de la Martinique, demande au Sénat de le rétablir.

Par 183 voix contre 83, le crédit est rétabli.

Au chapitre 89, la commission a supprimé un crédit de dix mille francs voté par la Chambre, concernant l'apprentissage de la dentelle à la main dans les écoles.

M. Charles DUPUY réclame le rétablissement de ce crédit.

LE RAPPORTEUR. — Il est probable que cet enseignement, dans les écoles, ne sera pas organisé avant la rentrée d'octobre 1904. Nous ne devons pas voter des ressources avant que l'organisme soit créé.

LE MINISTRE. — Si le Sénat vote le crédit, nous pourrons immédiatement organiser l'enseignement.

En présence de cette déclaration, la commission ne s'oppose plus au rétablissement du crédit.

Les derniers chapitres du budget de l'Instruction publique et le budget des Beaux-Arts sont adoptés.

On aborde la discussion générale du budget du commerce puis la séance est suspendue à midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est reprise à deux heures. Tous les chapitres du budget du Commerce, des Postes et Télégraphes sont votés sans débats.

Après quelques paroles de M. GIRARD, rappor[illegible] pour rembourser tous les dépôts, le budget de la Caisse d'épargne est adopté.

Après un rapide échange d'observations, on vote le budget des colonies et on aborde le budget des affaires étrangères.

Déclarations de M. Delcassé

M. DELCASSE explique sa politique.

Il justifie l'intervention de la Russie auprès de la Porte pour assurer la paix dans les Balkans, ainsi que l'adhésion de la France à cette intervention.

Au Maroc, dit-il, notre politique consiste à assurer l'indépendance et le développement de ce pays. Personne ne conteste plus notre position dans ce pays.

Concernant l'Extrême-Orient, le ministre déclare que rien ne permet d'ajouter foi aux nouvelles alarmistes journellement répandues.

Examinant ensuite les divers groupements de puissances formés en Europe, l'orateur dit qu'aucun ne paraît se rapprocher plus de l'idéal que celui de la France et de la Russie au point de vue des intérêts nationaux et des sympathies. Il insiste sur la valeur qu'a donnée cette alliance à notre armée, à notre marine, à notre épargne nationale. Il montre ce que nous a donné l'alliance Russe qui fit disparaître d'abord les incertitudes qui s'étaient élevées au lendemain de la reconstitution de nos forces nationales et cela en laissant à chacun des deux alliés sa complète liberté d'action. *Or*, le champ principal de la France, c'est l'Europe. La France n'oublie pas son domaine co*lonial, mais elle ne cherche pas non plus à l'éten*dre. Elle veut mettre en valeur ce qu'elle pourra avec tranquillité et, si elle réussit à faire admettre cette vérité que ses intérêts ne sont pas en compétition avec ceux d'aucune puissance, on dissipera bien des malentendus.

Il montre que grâce à cette bonne volonté, l'amitié a pu être renouée avec l'Italie, les relations commerciales ont pu être rétablies, la convention d'arbitrage a pu être signée hier. (Vifs applaudissements.)

Quant à l'Angleterre, bien des différends qui la séparent de nous ont disparu et elle a cessé d'être une rivale. Quand deux nations se complètent l'une l'autre, la conciliation est toujours possible.

La France cherche à faire prévaloir ses droits avec mesure autant qu'avec fermeté, en conciliant ses intérêts avec ceux des autres. Or, cette situation résulte de la double alliance même. Une cause déterminante de cette alliance est la force mili[illegible]

FEUILLETON DU 28 DECEMBRE. N° 29

L'OR INFAME

par Charles MÉROUVEL

L'OUTRAGE

DEUXIEME PARTIE

L'AFFAIRE D'ANNEBAULT

II

Misère !

— Où sommes-nous ?

— *Je ne sais pas...*

— Dans quelques minutes nous arriverons à Chartres, dit le comte.

— Pas plus loin ?...

— Non.

C'était vrai.

Le train avait beau rouler d'une *vitesse de* soixante kilomètres à l'heure, il ne faisait guère que d'entrer dans cette interminable plaine de la Beauce qui est si riche mais si monotone.

Pendant qu'Hélène essayait de rendormir sa chère malade, avec les soins d'une nourrice *pour son enfant, le comte s'était replon*gé dans ses réflexions.

Était-ce lui, ou était-ce son nom et sa for*tune qu'elle avait réellement recherchés*, cette Angèle qu'il avait prise dans la maisonnette simple et presque pauvre d'un marin en retraite, vivant de sa seule pension, et dont la mort l'eût réduite à une vraie misère, à moins qu'elle n'eût voulu accepter quelqu'un de ces emplois avec lesquels on végète, dans *les postes ou les télégraphes, ou encore* dans certaines administrations où quelques *jeunes filles pauvres*, instruites et *bien* élevées, jouissent d'un traitement égal à peine à celui d'une cuisinière ou d'une femme de chambre de bonne maison.

Ne s'était-il pas laissé prendre au charme *de ses manières si flatteuses*, à la douceur de sa voix, à ses tendresses trompeuses et *décevantes ? N'était-ce pas elle*, en somme, qui, peu à peu, avec une tendresse infinie, l'avait amené à cette désastreuse idée de quitter Annebault pour vivre à Paris ?

Et les conseils dont parlait Hélène, ne les lui avait-on pas prodigués, sans même qu'il eût la peine de les demander ?

*Ce qu'il voulait, lui, le gentilhomme cam*pagnard, cavalier et chasseur, habitué à la large existence que *sa fortune* lui permettait dans sa terre, c'était continuer la vie que ses parents y avaient menée et, par une pente insensible, il avait été poussé peu à peu à la folie de la quitter et d'aller s'établir dans une *ville plus dangereuse pour lui que* les déserts du centre de l'Afrique pour un voyageur sans escorte et sans armes.

Tout à coup il tressaillit comme un dormeur éveillé en sursaut.

La voix claire d'Hélène s'élevait de nouveau dans le silence de ce wagon où ils restaient toujours seuls.

Chartres était passé.

Quelques voyageurs s'étaient présentés à la *portière*, en quête de places, mais à la vue de la malade étendue sur les coussins, livide *et somnolente*, les avait aussitôt mis en fuite.

Hélène disait avec son même accent fait d'ironie et de compassion :

— Votre richissime voisin de Milly, vous le voyez toujours ?

Il demanda distraitement :

— Qui donc ?

— Le baron Ferrand.

Ce fut pour lui comme une lueur subite dans les ténèbres de la nuit.

Le baron Ferrand !

N'était-ce pas lui, en effet, qui était venu lui apporter ses perfides encouragements ?

— Vous êtes jeune ! Resterez-vous enfermé dans ce village ? Qu'y ferez-vous ? Votre place est ailleurs. Ce n'est qu'à Paris qu'un homme de valeur peut trouver un aliment à son activité. Rien de plus facile que d'y augmenter votre fortune.

Avec quelle habileté, et sans la moindre insistance, il l'engageait dans cette voie semée de périls et d'embûches !

— On vous aidera ! Vous serez entouré d'amitiés qui vous guideront. Ne craignez rien. Pouvez-vous imposer à une jeune femme comme la vôtre la solitude d'une campagne dans laquelle elle n'a personne à voir ?

Il avait lutté d'abord.

Sa Bretagne le tenait par tous les fibres de son être.

Elle se cramponnait à lui et voulait le garder.

Il y était attaché par ses affections de jeunesse, ses amitiés, ses habitudes.

Il ne voulait pas céder et il avait fallu mille sollicitations pour l'amener à cette séparation.

Hélène était parvenue à raviver des souvenirs que tant d'autres préoccupations lui faisaient oublier depuis longtemps.

Sa raison l'avertissait qu'il allait au-devant d'un malheur en adoptant une existence nouvelle à laquelle rien ne l'avait préparé.

Mais d'un autre côté la voix de la jeune comtesse faisait sa partie dans le concert qui de toutes parts lui bourdonnait aux oreilles.

Et avec quelle délicatesse !

— Vous êtes le maître, mon ami ! Je ne veux pas peser sur vos déterminations. Faites ce que vous jugerez convenable. Je le trouverai bien ! Partout où vous serez, je me plairai ! Peut-être pourrions-nous essayer... Qui sait si nous ne trouverions pas là quelques avantages...

Et cette douceur avait eu à la longue raison de ses défiances.

Il avait cédé !

D'ailleurs, les premières années de son union avec cette ravissante Angèle n'avaient été qu'une suite d'enchantements.

Elle était si belle, si bonne, si douce, si caressante !

Elle allait si bien au-devant de ses moindres désirs !

Elle se montrait si constamment d'accord avec lui !

Elle lui procurait tant de *jouissances* d'amour-propre et de vanité satisfaite !

Quel reproche aurait-il pu lui adresser ?

Au temps de ses prospérités, lorsqu'elle le pressait de quitter Annebault, ne lui disait-elle pas avec l'accent de la plus parfaite sincérité, à ses heures d'épanchement :

— Je ne crains pas la pauvreté. Quoi qu'il nous arrive, pourvu que je vous garde, je m'estimerai parfaitement heureuse. Où vous irez, j'irai.

Mais maintenant que l'ère des difficultés était ouverte, que dirait-elle ?

Hélène qui avait vainement attendu une réponse, renouvela sa question :

— Vous n'avez pas cessé de le voir, votre baron ?

— Non... Pourquoi me serais-je brouillé avec lui.

Hélène observa :

— Un malin, celui-là, qui sait compter à ce qu'on dit, et qui a plus de billets de mille *francs que je n'aurai jamais de sous. Et on* dit au pays qu'il regarde les femmes avec des yeux !

— Tu en as fait l'expérience, peut-être ?

— Un jour que j'étais allée voir ma mère. Il passait à cheval...

— Il t'a trouvée à son goût ?

— *Oh ! dit-elle, en éludant* la question, je ne suis pas faite pour plaire à des millionnaires comme lui. *Ça n'empêche pas qu'on* parle beaucoup de ses aventures !

Le comte fronça le sourcil.

Il éprouvait un indéfinissable malaise des insinuations d'Hélène, comme le malade dont on touche imprudemment la plaie.

Cette fille remuait en lui un mauvais levain qui *ne demandait qu'à fermenter*.

Le malheur rend soupçonneux.

Il se rappelait des circonstances auxquelles il n'avait pas d'abord pris garde, certaines visites, des regards ou des paroles échappées à ses amis. Et toujours ce nom lui revenait aux lèvres comme une obsession :

— *Le baron Ferrand !*

Au Mans, des voyageurs pressés envahirent le wagon, comme il l'avait fait lui-même, et la conversation fut interrompue.

Ils ne descendirent qu'à Rennes.

*Et alors, seuls de nouveau près de la mou*rante que la pensée de son village dont elle se rapprochait tenait éveillée, le jeune homme et son ancienne amie purent encore échanger à voix basse quelques paroles.

Elle lui demanda :

— A propos du baron, savez-vous ce qu'est *devenue sa femme ?*

— Un peu, comme tout le monde.

Ce n'était pas tout à fait la vérité, mais il y avait là un secret qui ne lui appartenait pas et qu'il n'aurait pas osé confier même à un frère ou à son meilleur ami.

Elle reprit :

— Est-il vrai que le baron qui est si riche *ne lui ait rien* donné et qu'il la laisse dans une gêne horrible ?

Elle ajouta avec intention :

— Je vois quelquefois des gens du pays et je leur parle de ceux que j'ai connus là-bas. Ils plaignent cette pauvre femme...

Le comte objecta :

— Le baron Ferrand est un homme d'argent puissamment riche, qui sait gérer ses *affaires*. En épousant une jeune fille presque pauvre, il s'est marié sous le régime de la séparation de biens, avec l'intention évidente de conserver tout ce qu'il possédait. Il avait, à ce qu'il paraît, stipulé quelques avantages en faveur de sa femme. Elle les a perdus par suite du jugement qui a prononcé le divorce *contre elle. C'est tout simple*. Le baron ne lui devait donc que ce qu'elle avait apporté en mariage. Il le lui a rendu.

— Peu de chose ?

— Peu de chose, en effet.

— Ce n'est guère généreux.

— Je ne le défends pas, mais tout s'explique par la haine, mêlée de regret sans doute, qu'il lui a vouée. Le scandale dont elle a été la cause l'a profondément blessé dans son orgueil et il est probable que ses rancunes ne sont pas près de s'éteindre. Personne ne sait du reste au juste, ce qu'il pense. C'est un homme fermé et cadenassé comme son cof*fre-fort...*

— Alors elle doit être très malheureuse ?

— Certes.

— N'avait-elle pas un enfant ?

— Oui.

— Fille ou garçon.

— Une fille.

— Où est-elle ?

— Elle vit avec le père.

— La mère la voit ?

(A suivre.)